

## PROCES-VERBAL DU VENDREDI 27 MARS 2015

### CONVOCAION DU 19 mars 2015

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE  
Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel  
PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE Christian VIMPERE

Absent excusé: Philippe ZANDVLIET a donné procuration à Catherine POLMAN  
Pierre BAJOR

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 26 février 2015** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2-TAUX D'IMPOSITION 2015

Le résultat de clôture net pour l'année 2014 du Budget principal est excédentaire de 113 664,66 €. Bien que l'État diminue sa dotation de fonctionnement et impose des dépenses nouvelles lourdes (réforme des rythmes scolaires, désengagement, etc.), le budget a pu être, encore cette année, équilibré sans augmentation des taxes mais en limitant les investissements. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire de reconduire les taux de 2014 pour l'année 2015 soit :

Taxe d'habitation : 7,04% - Foncier bâti : 18,54% - Foncier non bâti : 62,10%.

### 3-AMORTISSEMENT AUX BIENS

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées sur le réseau public d'assainissement.

➤ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal:

• décide de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le **budget annexe du service assainissement**, tel que mentionné ci-dessous:

Biens amortissables	Durées proposées
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Gros équipement électromécanique (pompes, surpresseur, piézomètre, filtre à sable...)	10 ans
Aménagement de terrain	10 ans
Installations, matériel et outillage techniques	15 ans
Poste de relevage des eaux usées	20 ans
Plantations	20 ans
Lagunes	30 ans
Réseau d'assainissement (branchements, extension)	60 ans

Plan d'épandage	60 ans
-----------------	--------

- Autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

➤ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal:

- décide de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le **budget principal**, tel que mentionné ci-dessous:

<b>Biens amortissables</b>	<b>Durées proposées</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	2 ans
Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Travaux de voirie	3 ans
Matériel informatique (onduleur)	3 ans
Matériel technique( borne camping-car, horloges astronomiques, extincteurs	5 ans
Mobilier (isoloirs, stores)	10 ans
Équipements sportifs	10 ans
Plantations	15 ans
Agencement et aménagement des bâtiments	20 ans
Réseaux	20 ans
Installations de voirie	20 ans

- Autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **4-DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

M. le Maire rappelle que le Département, en partenariat avec les communes, met en œuvre un plan d'action contre la prolifération du frelon asiatique. Ce plan prévoit la destruction des nids implantés chez les particuliers des communes adhérentes au dispositif.

La commune s'engage à prendre en charge, la moitié du coût des interventions commandées par le Département, dans son territoire. Le coût de l'intervention est d'environ 100 €.

La durée de la convention est valable pour l'année 2015 et reconductible tacitement en 2016 et 2017 sauf dénonciation expresse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention présentée.

#### **5-CONCESSION CIMETIÈRE**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courriel de Mme Marina DAGNIAS qui souhaite acquérir une concession funéraire du type familial pour elle-même et son conjoint correspondant à 2 places l'une à côté de l'autre. Mme DAGNIAS est actuellement domiciliée en région parisienne mais souhaite être inhumée dans sa commune de naissance et à proximité de sa défunte mère.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accéder à la demande de Mme Marina DAGNIAS et autorise M. le Maire à délivrer un titre de concession à la requérante. Le prix sera celui pratiqué d'ordinaire soit 30,49 €/m<sup>2</sup>.

## **6-RÉTROCESSION DE PARCELLE**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que suite à la vente LEMAIRE/PRIEURE aux Jouhanets une division a été opérée par le géomètre M. FALGUEIRETTES. Ce dernier a créé en vue de l'élargissement de la voirie des parcelles: section E1 n°1539,1541 et 1543.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour faire rétrocéder à la commune les parcelles ci-dessus pour l'élargissement de la voie communale n°108 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires dans ce but.

## **7-LOTISSEMENT « Le Clos de l'Ouche »**

Par arrêté municipal du 28 octobre 2005, l'indivision SARDIN a été autorisée à réaliser un lotissement dénommé Le Clos de l'Ouche aux Martonnauds. Le cahier des charges prévoit un lot engazonné et arboré entre la voie communale n° et les lots n° 5 et 6

L'indivision SARDIN souhaite rétrocéder pour l'euro symbolique et tous frais à sa charge, ce lot cadastré n°1493 à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour acquérir, sous réserve que le cahier des charges soit scrupuleusement rempli et aux conditions ci-dessus, cette parcelle et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires dans ce but.

## **8-REFUGE COMMUNAL**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que les travaux de restauration et de mises aux normes du refuge situé à la salle polyvalente sont en cours. Il convient de fixer le tarif de location 2015 qui doit tenir compte de ces travaux d'amélioration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe le tarif à 8€/jour/personne. Le locataire devra s'acquitter, en sus, du coût de l'électricité utilisé. Un sous-compteur sera installé à cet effet.

## **9-ÉCOLE**

Aurélia RIPOCHE, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que l'État, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, renouvellera sa participation financière (50 €/enfant) qu'après l'élaboration d'un Plan éducatif de territoire (PEDT) à la rentrée 2015 par la commune.

L'adjointe rappelle le souhait des acteurs du RPI que les 3 heures/semaine de temps d'activités périscolaires (TAP) soient positionnées en fin de journée, les enjeux notamment que l'enfant doit rester au cœur de la réflexion et en quoi consiste un PEDT. Il s'ensuit un échange autour de la table. Une réunion avec le personnel communal est programmée le 2 avril 2015 à 20h30 à la mairie pour aborder l'organisation à la rentrée 2015-2016 qui pourrait tenir compte des divers souhaits exprimés par les acteurs du RPI lors du dernier Conseil d'écoles.

## **9-RÉHABILITATION MAISON »LABROUSSE » au bourg**

M. le Maire propose qu'au regard du poids financier de l'opération de l'aménagement de l'ancienne bibliothèque en logement locatif, il soit demandé des subventions pour permettre à la commune de réaliser ce projet d'ampleur auprès des différentes structures territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet d'aménagement de l'ancienne bibliothèque suite à un avant-projet sommaire qui s'élève à 135 800 € HT;
- autorise M. le Maire à solliciter toutes les instances pour accompagner notre commune financièrement;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'opération.

La date du prochain conseil est fixée au **jeudi 23 avril 2015 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00